DEPARTEMENT
DE LA MARNE
2025_30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEZANNE SUD OUEST MARNAIS

Arrondissement d'Epernay

L'an deux mille vingt-cinq, le trois juin à 16 heures,

Date des Convocations : 20/05/2025

Nb membres en exercice : 25

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Sézanne Sud-Ouest Marnais, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Prétoire sous la présidence de M.LAURENT, président.

Présents : 13

Etaient présents :
Mesdames BRUN, CARTON, CASTEX, DOUCET, DUPONT, HENNEBO, JACOPE et LEPONT.
Messieurs, BARCELO, LAURENT, MARTIN, PINARD et VALENTIN.

Votants : 14

Etaient absents et excusés :
Mesdames CHARPENTIER, DAVIN, FERREIRA, LEFRANC, LEGRAS, ORBLIN-PAGE, RICHARD et ROUSSEAU (pouvoir Mme CARTON).
Messieurs BENOIST, CACCIA, PERRIN et PARIS.

Madame Myriam TINTURIER, directrice, est secrétaire de séance.

OBJET : Tarif sortie 2025 – Espace Solid'âge

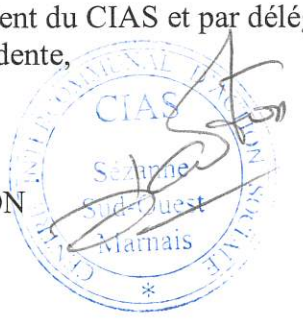
Il est rappelé que le CIAS organise différentes sorties annuelles notamment pour favoriser les liens sociaux. Il est ainsi prévu l'organisation d'une sortie annuelle pour les bénéficiaires de l'Espace Solid'âge.
La sortie annuelle pour l'Espace Solid'âge est la visite du musée Presoria et du phare de Verzenay.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- **décide** d'appliquer le tarif de 12 € par personne pour la sortie 2025 de l'Espace Solid'âge
- **dit** que les recettes occasionnées seront intégrées au budget du CIAS au titre de l'exercice 2025 et collectées via la régie de recettes quête et contribution pour l'Espace Solid'âge.

Fait et délibéré à Sézanne, le mardi trois juin deux mille vingt-cinq, pour être publié ou notifié en vertu de la loi 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiées par la loi 82-623 du 22 juillet 1982.

Pour le Président du CIAS et par délégation,
La Vice-présidente,



Dany CARTON